Coopérative Auvergnate de l'Alimentation de Proximité

CAAP

La Clairière

Les Marchés de Max et Lucie

l'Épiforie
L'épicerie de la Forie

La Coop des Domes

Version
01 février 2022

Plan de la présentation

Informations générales	Diapos 3 à 9
Accompagnements et plus-values	Diapos 10 à 14
Cahier des charges et financement	Diapos 15 à 29
Gouvernance et vie coopérative	Diapos 30 à 33

La CAAP : Coopérative Auvergnate de l'Alimentation de Proximité

Statut de **SCIC** : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

et de **CAE** : Coopérative d'Activités et d'Emploi

(plus de détails en annexe 1 de la présentation)

Le secteur

- Activités de distribution et de transformation de la filière alimentaire (bio, circuits-courts …)
- Sauf activités en amont (production agricole, élevage)

Les projets

- Collectifs ou individuels
- Statuts de : SCIC, SCOP, associations, SARL, SAS, SA …
- Urbains, périurbains, ruraux

Le périmètre de la Caap

Environ 2h de route autour de Clermont-Ferrand avec des ajustements par territoire : Puy-de-Dôme, Allier, Cantal, Haute-Loire, Creuse, Corrèze

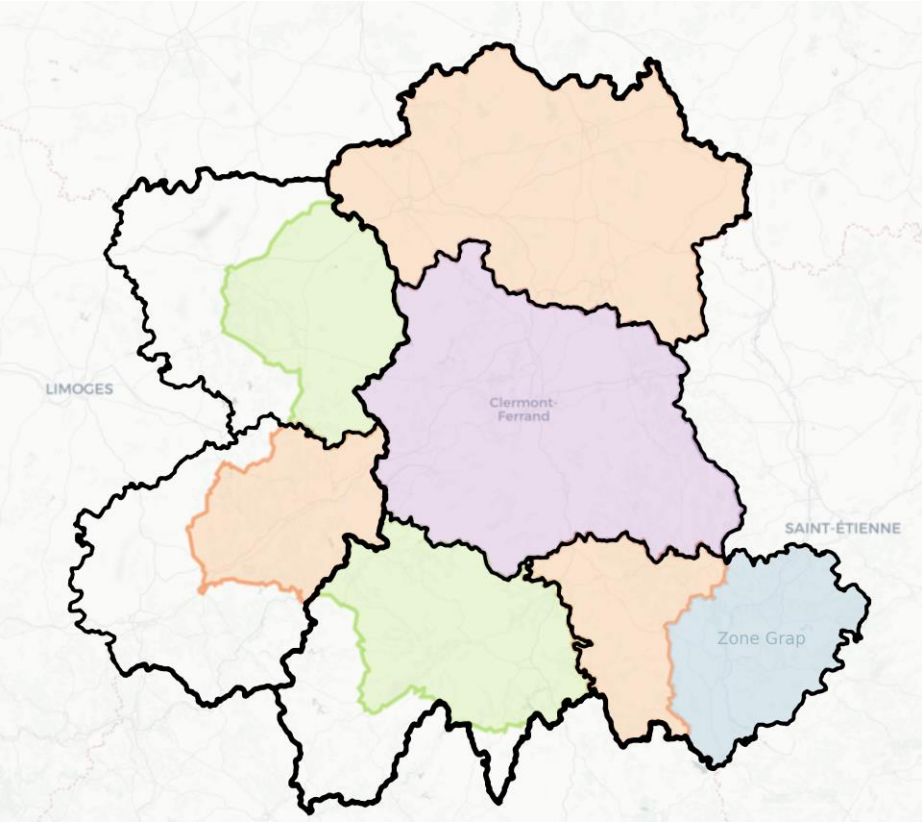

Actuellement, la Caap c'est …

4 épiceries

Dont une mixte (système de paniers)

Les Marchés de Max et Lucie

La Coop des Dômes

l'Épiforie
L'épicerie de la Forie

Projet d'épicerie
La Tournée Générale

Possibilité d'épicerie mixte : système de *paniers, salon de thé, restaurant, bar …*

Actuellement, la Caap c'est …

2 activités de transformation

Une biscuiterie-pâtisserie-salon de thé et une boulangerie

la Clairière

Projet de boulangerie
Levain en Poupe

Autres activités de transformation possibles : *bar-restaurant, traiteur, brasserie, torréfaction, préparation culinaire, chocolaterie, métiers de bouche …*

Les activités de la Caap

Les marchés de Max et Lucie
Clermont-Ferrand
Épicerie-paniers

La Coop des Dômes
Clermont-Ferrand
Épicerie

Levain en Poupe
Clermont-Ferrand
Boulangerie

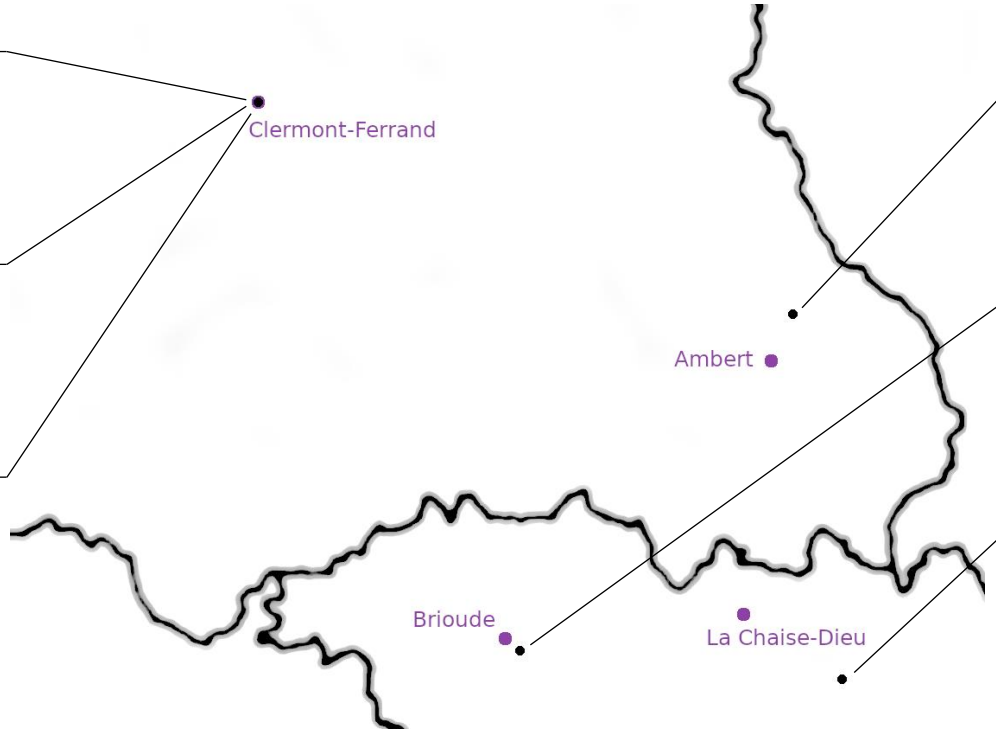

L'Epiforie
La Forie (63)
Épicerie

La Tournée Générale
Fontannes (43)
Épicerie

La Clairière
Chomelix (43)
Biscuiterie - pâtisserie - salon de thé

Grap : Groupement Régional Alimentaire de Proximité

La Caap est un essaimage du modèle de Grap (SCIC+CAE alimentaire)

Quelques infos sur Grap

- Créé en 2012, il réunit 217 personnes (hors CDD et extras) et 63 activités
- Territoires : Rhône, Savoies – Isère, Drôme – Ardèche, Loire – Haute-Loire (en partie)
- 65% de femmes
- 18 millions de CA en 2020
- En 2020, 13 activités ont rejoint Grap et 70 CDI ont été créés

Voir le site de Grap

Comment intégrer la Caap

À l'étape d'idées

Réorientation vers les structures adaptées : Alter'Incub, Urscop, France Active, BGE Auvergne, Cocoshaker, CREFAD Auvergne, CCI, CMA, Adie …

À l'étape de projet

En fonction de l'avancement :

- Réorientation vers les structures adaptées
- Accompagnement ante-création : appui de la Caap sur devis pour finaliser le montage de projet (généralement entre 1 et 3 jours, minimum 1 jour)

Plan d'affaires en main

- Soutien et facturation « sur-mesure » : finalisation du dossier de financement, accompagnement aux formalités juridiques et administratives de création d'entreprise (env 1 j)
- Passage devant le Conseil d'Administration de la Caap qui décide de l'entrée du projet dans la coopérative
- Mise en lien avec nos partenaires (banques, fournisseurs et fournisseuses, assurance, Urscop ...)

En production

- Entrée comme activité hébergée ou non-hébergée soumise à la contribution coopérative
- Mise en place des acompagnements pour l'activité

Comment intégrer la Caap

En tant qu'activité hébergée (CAE)

- Pas de personne morale autonome, activité soumise aux statuts de la Caap, pas de pouvoir de signature ni de paiement
- Établissement secondaire de la Caap en cas de bail commercial
- Projet qui souhaite bénéficier de tous les services de la Caap
- Investissement limité au démarrage
- Statut d'entrepreneur·e salarié·e (contrat CAPE), obligation de devenir associé·e sous 3 ans (contrat CESA)

En tant qu'activité non-hébergée

- La Caap est associée minoritaire à 10% au minimum : forme juridique de type SCIC, SCOP, SAS, SARL …
- Projet qui souhaite être indépendant mais participer à la dynamique collective et bénéficier des accompagnements de la Caap
- Implique un investissement important (= risque financier isolé dans une structure juridique dédiée)
- Nécessite une certification des comptes par un expert-comptable (coût non mutualisable)

Les accompagnements

Suivi administratif

Social, fiscal, juridique

Informatique

Développement Formations

Logistique
(à venir)

Les accompagnements

Suivi administratif (activités hébergées)

Comptabilité

- Saisie comptable des factures, rapprochements bancaires, aide au suivi des paiements clients, paiement factures fournisseurs/fournisseuses
- Inscription sur impôt.gouv.fr et déclaration fiscale
- Lien entre le logiciel de caisse Odoo et le logiciel comptable EBP

Support à l'analyse de l'activité

- Production d'état, préparation des bilans, participation au rdv de présentation et analyse des comptes annuels avec l'expert·e comptable et la personne qui accompagne l'activité

Echanges réguliers avec les activités

- soutien, contrôle, réponses aux questions diverses …

Social, fiscal, juridique

Production de la paie

- Fiches de paie
- Gestion des accidents de travail, maladie…
- Déclarations fiscales & sociales
- Accords d'intéressement

Gestion de personnel

- Contrats de travail
- Inscription à la médecine du travail et à la mutuelle
- Suivi prise en charge formation

Administratif

- Suivi des inscriptions aux caisses sociales

Les accompagnements

Informatique (libre et open source)

Logiciel de gestion d'entreprise Odoo

- Achat/vente, gestion de stock, comptabilité (commandes, bon de livraison, facturation client)
- Point de vente (impression tickets, affichage client·e, gestion vrac et codes barres, étiquetage produits …)
- Gestion facilitée des prix et des marges
- Analyse métier : top vente, fréquence en magasin …
- Paramétrage, formation, 1ère journée, suivi …

Autres outils

- Aide à la mise en place des outils libres Framasoft
- Création d'adresses mails professionnelles
- Gestion documentaire en ligne *nuage.caap.coop*
- Mutualisation de la librairie Grap *librairie.grap.coop*

Développement et formations

Suivi de l'activité

- Accompagnement gestion, élaboration et suivi de tableaux de bord, aide à l'élaboration de prévisionnels

Ressources Humaines

- Aide à l'organisation de l'équipe, suivi embauche et recherche d'associé·es

Stratégie

- Réflexion stratégique, développement de l'activité

Veille technique et règlementaire

- ERP, vrac, HACCP …

Formations

- « Gestion financière d'une activité en circuit court », formations techniques ou spécifiques métier

Logistique mutualisée

N’existe pas pour l’instant, ce chantier va débuter en 2022 avec une étude de faisabilité

Principes

- Complémentarité et mutualisation avec d’autres structures du territoire
- Achats communs de produits en circuit court pour développer le lien avec les producteurs et productrices à proximité des activités de la coopérative
- Commande groupée auprès du producteur ou de la productrice
- Plusieurs livraisons par mois dans les activités selon un calendrier mensuel des tournées
- Service facultatif, la Caap est une communauté d’indépendant·es : personne n’impose le choix des fournisseurs et fournisseuses !

Les plus-values de la coopération

En plus des accompagnements, faire partie de la Caap permet de bénéficier de plus-values diverses :

- Commandes groupées et livraison entre activités
- Remises fournisseurs et fournisseuses
- Partage et retours d'expériences
- Groupes de travail thématiques
- Négociations avec les partenaires (banques, assurances)
- Débouchés facilités pour les métiers de transformation
- Mutualisation de moyens humains pour les temps forts (inventaires, salons …)

Le cahier des charges

Il permet de traduire nos valeurs en objectifs communs et concrets.

Critère	Cahier des charges
Chiffre d'Affaires	Minimum 50% dans l'alimentaire
Approvisionnements en bio	• Minimum 80% • sauf restau-traiteur et restauration collective 60%
→ Cas de la distribution	• Auprès de grossistes : minimum 80% • Issu de circuits-courts : minimum 50%
→ Cas des magasins de producteurs et productrices	Minimum 50% d'associé·es labellisé·es bio ou en conversion
→ Au niveau de la Caap (total des activités)	Minimum 70%

Évolutif : pourrait inclure une échelle des salaires, le commerce équitable, le vrac, l'accessibilité …

La gouvernance dans la Caap

Assemblée Générale

Décisions statutaires de la coopérative

Conseil d'Administration

Décisions politiques, stratégiques et opérationnelles de la coopérative

Composé de membres des collèges + autres + présence direction

Équipe accompagne-ment

Services mutualisés

Collège A | Voix : 22%

Activités hébergées

Pas de structure juridique autonome

Collège B | Voix : 22%

Activités non-hébergées

autonomie juridique, la Caap participe au capital

Collège C | Voix : 22%

Partenaires

Lien opérationnel

Collège D | Voix : 14%

Collectivités

Communautés de communes, Régions, …

Collège E | Voix : 10%

Soutiens

Personnes physiques ou morales proches

Collège F | Voix : 10%

Direction

Décisions opérationnelles et application des décisions du CA

La gouvernance dans la Caap

Les prises de décision

Les décisions sont prises selon un processus de recherche de consentement, qui fonctionne par un système de cartons de couleur.

Le consentement est acté quand toutes les objections valides ont été progressivement levées, en particulier grâce à l'enrichissement de la proposition initiale.

Les votes

Lors des votes, le principe « 1 personne = 1 voix » est la règle.

- Activité hébergée : 1 voix par membre de l'activité
- Activité non-hébergée : 1 voix pour toute l'activité

La vie coopérative

Les séminaires

Ont lieu deux fois par an

- **Assemblée générale** (validation bilan moral et financier, entrée et sortie des sociétaires, renouvellement du CA …)
- **Ateliers de travail**
- **Temps festifs** pour retrouver les membres de la Caap (concerts, conférences, marché des activités …)

Séminaire Grap été 2021

La vie coopérative

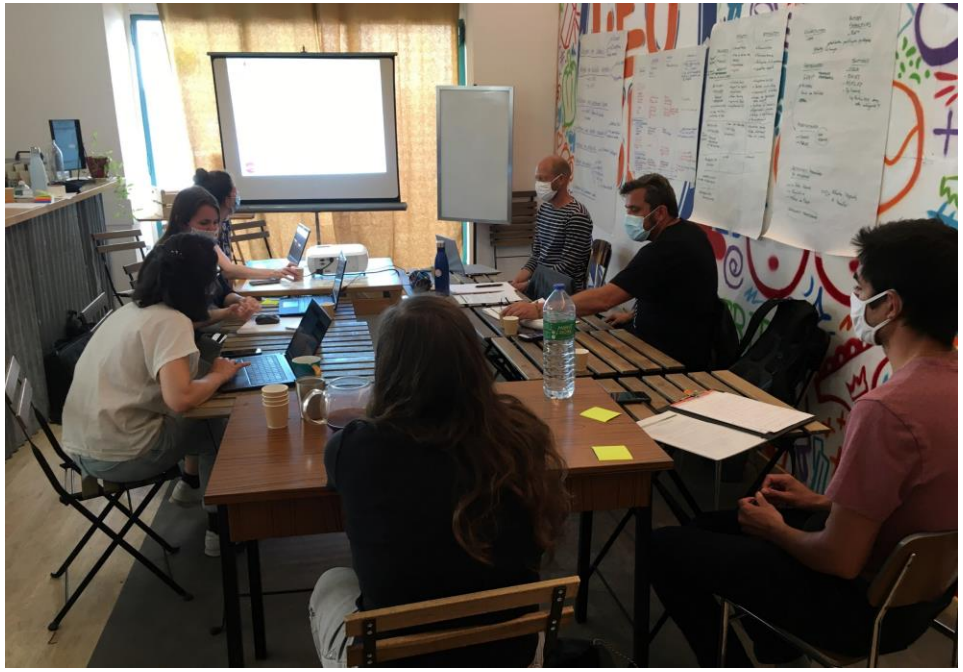

GT Gouvernance 2021

Les groupes de travail

- sont basés sur une participation bénévole qui permet de faire vivre la coopérative au quotidien, de maintenir les liens entre les membres et de travailler ensemble à l'amélioration continue de la Caap.
- sont autour d'un métier, d'un territoire ou d'une thématique transversale.
- peuvent avoir un pouvoir de décision pour la coopérative (aval du Conseil d'Administration).
- peuvent être temporaires, apparaissent et disparaissent en fonction de l'actualité de la coopérative.

Exemples possibles de GT : refonte du mode de calcul de la contribution, amélioration de la charte ou du cahier des charges, organisation des séminaires, communication …

Rejoindre la Caap

Rejoindre la Caap, c’est bien plus qu’avoir accès à des accompagnements !

C’est faire partie d’une **communauté d’acteurs et d’actrices** qui me ressemble, avec **une place centrale pour l’être humain, la coopération, l’égalité, le partage et la bienveillance**.

C’est être engagé·e pour une **alimentation responsable** sur les territoires d’Auvergne et voisins et **défendre le local, le bio, les circuits-courts, le vrac, le zéro déchet, la proximité** …

C’est inclure mon projet dans un projet encore plus grand et **créer des liens** avec des personnes qui comprennent mon métier.

C’est développer mon activité dans un cadre adapté, qui **donne du sens et du plaisir au travail**.

Rejoindre la Caap

Devenir une activité du projet

Possibilité de **prendre contact pour un accompagnement** avec la Caap après la réunion.

Pour les porteur et porteuses de projet, il faut fournir une présentation de votre projet, une étude de marché et des prévisionnels financiers si possible.

Pour les activités existantes, il faut fournir une présentation de l'activité et des éléments financiers.

Devenir un soutien du projet

Apport en capital :

- dans le collège « soutiens »
- donne un droit de vote lors des AG

Participation à une levée de fonds :

- Prévue au printemps 2022
- Sous forme de titres participatifs
- Ne donne pas de droit de vote lors des AG

Contact

Vous portez un projet dans l'alimentation responsable sur le territoire auvergnat ?

Vous avez une question, une suggestion ?

Voici nos coordonnées :

L'Echappée Belle – 65 Boulevard Côte Blatin

63000 Clermont-Ferrand

contact@caap.coop – www.caap.coop

Facebook – Instagram – LinkedIn

Inscription à la lettre d'info

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen (FSE) et soutenue par l'Avise en tant qu'organisme intermédiaire du FSE dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020

Annexe 1 : SCIC et CAE

La Caap c'est :

une SCIC SA : Société Coopérative d'Intérêt Collectif, Société Anonyme

- Société commerciale (SA) à capital variable
- Une personne = une voix en Assemblée Générale
- Réserves impartageables, pas de plus-value sur les parts sociales
- Multi-sociétariat : 3 catégories d'associé·es minimum (dont salarié·es et bénéficiaires)
- Une finalité d'utilité sociale et d'intérêt collectif

En savoir plus sur les SCIC

une CAE : Coopérative d'Activités et d'Emploi

- Regroupement économique et solidaire de plusieurs entrepreneur·es
- Mutualisation d'accompagnements/services
- Un cadre juridique pour son activité
- Statut d'entrepreneur·e salarié·e : contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) ou contrat CESA (Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé)

En savoir plus sur les CAE

Revenir au début de la présentation